LA POSTE

Montreuil, le 21 octobre 2009

Travaux dans les bureaux de poste parisiens : qu'y a t-il derrière la façade?

La Poste réalise à Paris cette année une expérimentation qui préfigure ce que sera la Poste privatisée. Elle a entrepris de restructurer architecturalement, en une seule année, au moyen de chantiers réduits à 2 mois de travaux maxi, et au prix d'un endettement pharaonique, 178 des 190 bureaux de Poste de Paris. Il s'agit de démontrer la rentabilité de la Poste *(privatisée)* en transformant dans la région-phare tous les bureaux en magasins : nombre de guichets divisé au moins par 2, généralisation des automates, boutiques, îlots et gondoles… C'est une déferlante. Les attributions et les modes de fonctionnement des services sont bouleversés.

Ces travaux sont donc faits en contradiction avec toutes les règles de l'immobilier de la Poste et de sa filiale Poste-Immo, mais également en contradiction avec les règlements de la construction qui devraient d'autant plus s'imposer qu'il s'agit d'établissement recevant du public.

Or il n'y a pas de déclaration préalable des travaux à la préfecture, aux bâtiments de France, au propriétaire *(Poste-Immo),* pas d'assurance dommage-ouvrage, ni d'assurance maîtrise d'œuvre, pas de cabinet d'études ou d'architecte, donc pas d'étude, pas de plans *(sinon parfois ceux d'un dessinateur venant d'une DLI et réembauché « discrètement », sur une fiche de dessinateur, mais avec le titre de « contrôleur », puisque La Poste liquide tous les dessinateurs)*. Sans études préalables, les projets sont constamment modifiés en cours de réalisation, ce qui augmente les charges de travail et les coûts. Il n'y a ni diagnostic préalable amiante et plomb, ni bureau de contrôle, ni plan de prévention, ni CSPS *(coordinateur de sécurité et de protection de la santé)*, ni CHS-CT, toutes choses pourtant obligatoires. Les accès PMR *(personnes à mobilité réduite)* sont modifiés, sans passer par les commissions de sécurité, alors qu'il s'agit d'établissement recevant du public.

Ces travaux sont financés par une acrobatie budgétaire. Ils se montent à 120 k€ HT environ par bureau. Ils sont artificiellement saucissonnés en tranches de 15K€ HT pour passer sans appel d'offre, avec des marchés-cadres, qui ne sont normalement valables que pour des opérations inférieures au total à 15 k€ HT.

Les procédures et les domaines de compétence des différents services sont bouleversés. Les règles de la construction et de la maîtrise d'ouvrage ne sont pas respectées. Les cadres et les agents sont juridiquement et physiquement en danger.

Pour comprendre comment on en est arrivé là, il y a besoin de quelques explications.

Depuis 2006 la propriété des bâtiments de La Poste a été transférée à une filiale Postimmo. La DOI *(Direction Opérationnelle de l'Immobilier)* est chargée des grands travaux. Les métiers sont chargés des petits travaux et de la maintenance, à l'Enseigne ce sont les DAST qui le font.

Cette organisation a pour but de dégager du cash pour le Groupe qui lui permet ensuite d'accomplir des opérations de croissance externe *(achat d'entreprise en France et à l'étranger)*. C'est totalement en lien avec le processus de privatisation en cours.

Toutefois cette « *organisation* » et les règles administratives internes et externes sont une contrainte pour la direction de l'Enseigne dont elle veut s'affranchir. Ne dit-elle pas « *le travail avec la DOI est long et cher* ».

Il n'y a pas de hasard dans cette situation, c'est le résultat d'une stratégie de La Poste qui vise à supprimer 20% des coûts des fonctions supports ; cela se traduisant essentiellement par des suppressions d'emplois.

Cette baisse des coûts des fonctions supports a pour but de rendre la mariée plus belle dans l'optique du changement de statut, la privatisation. S'affranchir des règles élémentaires, c'est donc ça La Poste de demain !

La CGT rend public ces faits, car ce qui se passe à l'Enseigne à Paris pourrait bien se généraliser demain.

En procédant de la sorte, La Poste met tous les agents dans une situation dangereuse. Dangereuse pour les agents des bureaux car il est légitime de penser que leurs conditions de travail et leur santé sont menacées. Dangereuse pour les agents des DAST et de la DOI qui pourraient être les lampistes en cas de problèmes.

Les personnels des DAST et de la DOI veulent travailler dans le respect de la loi, des personnes, des biens, des procédures, avec le nombre d'emplois et les qualifications nécessaires. Ils veulent que leur carrière professionnelle prenne en compte les qualifications qui ont été requises, cette expérience nouvelle. Ils demandent une évolution des postes cohérente pour toute la filière bâtiment, dans les métiers comme à l'immobilier *(agent administratif, dessinateur, contrôleur de site, chargé de projet, chargé d'affaire, chargé d'opération, etc…)*.

Pour la CGT, c'est toute la conception de l'organisation Immobilier-Bâtiment qu'il faut revoir *(DOI, DAST pour l'Enseigne, DOTC pour le courrier)*. Celle-ci est un symbole de la privatisation en cours de La Poste qui s'accélérerait avec le changement de statut.

La CGT va interpeller les directions concernées.

C'est l'action conjuguée des personnels qui peut inverser le processus de privatisation.

Dans l'unité, agissons contre la privatisation.

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263 rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - CCP Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr e-mail : fede@cgt-fapt.fr